

CAHIER DES CHARGES

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Maintenance et réparation générale du bâtiment
Bénéficiaire(s)	L'agence de - bureau de Tunis
Pays	Tunisie
Durée totale des jours prévus	A définir

II. Contexte et justification du besoin

Contexte :

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale, responsable de la mise en œuvre de projets visant à soutenir le développement économique et social dans de nombreux pays, notamment en Tunisie et en Libye.

Justification :

Ce besoin répond à une exigence de réactivité opérationnelle. Il s'agit de prévenir toute interruption de service liée à des défaillances techniques et de maintenir un environnement de travail conforme aux standards de qualité internationaux.

La prestation relative au bureau de contrôle sera sur la charge d'Expertise France et ne sera pas inclus dans le montant du contrat actuel.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

Les prestations attendues par l'agence : Le prestataire doit assurer la maintenance préventive et corrective de l'ensemble des installations de l'immeuble. L'objectif est de garantir un maintien en condition opérationnelle permanent des infrastructures.

2) Objectifs spécifiques (Périmètre d'intervention)

Le titulaire du contrat devra intervenir sur :

- **Plomberie et Sanitaire** : Maintenance du réseau, réparation de fuites, robinetterie, chauffe-eau.
- **Électricité** : Tableaux électriques, éclairage, prises de courant, onduleurs (si applicable).
- **Second œuvre** : Maçonnerie légère, plâtrerie, menuiserie (alu, métallique), vitrerie et finitions (peinture, sols).

- **Gestion des urgences** : Mise en sécurité immédiate des lieux en cas de sinistre (coupure d'eau/électricité).

Maintenance préventive

Le prestataire devra également assurer des visites de maintenance préventive semestrielle suite à un rendez-vous fixé avec la responsable des Moyens Généraux et prévenir toute défaillance technique.

Ces visites pourront inclure notamment :

- Vérification des installations électriques
- Contrôle des installations sanitaires
- Inspection générale des équipements
- Menuiserie aluminium

3) Obligations du prestataire

- **Diagnostic** : Recherche de l'origine des pannes et proposition de solutions techniques optimales.
- **Suivi et Reporting** : Chaque intervention fera l'objet d'un **bon d'intervention** consignait les constatations, les pièces remplacées et les tests de remise en service.
- **Obligation de résultat** : Le prestataire assure le suivi jusqu'à la « bonne fin » (réparation complète et durable).

Alerter l'agence sur l'état d'usure des équipements et proposer des améliorations pour optimiser les coûts de fonctionnement.

Gestion des pièces de rechange

Les pièces de rechange ou matériaux nécessaires aux réparations devront faire l'objet d'un devis préalable soumis à validation d'EF avant toute intervention.

Spécifications Générales

Les articles récupérés seront mis à la disposition du moyens généraux de l'agence .
Les travaux de réparation (dépose et de débranchement) comprennent toutes les sujétions de protection pour être conservés en l'état. Toute dégradation des existants par l'entrepreneur entraînera leur reprise ou leur remplacement à la charge et aux frais de l'entrepreneur.

Offre financière de la main d'œuvre :

Désignation	Prix unitaire de l'ensemble de la réparation / prestation HT	Prix de l'ensemble de la réparation / prestation TTC
Contrôle et réparation des installations sanitaires		
PLOMBERIE SANITAIRE		
-Maintenance du réseau,		
-Réparation de fuites		
Dépose des éléments de sanitaires y compris robinetterie		
Cuvette		
Lavabo		
Evier		
Vérification et réparation des installations électriques		
ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES		
Dépose soignée des commandes et points électriques		
Dépose soignée des points lumineux		
Débranchement et mise en sécurité de l'installation électrique		
Contrôle de l'éclairage et des prises électriques		
Second œuvre		
Maçonnerie légère		
Ensemble murs, fenêtres et portes vitrée en aluminium		
Habillage mûr et cloisons en plâtre		
Fourniture Film solaire de protection		
Pose Film solaire de protection		
Fourniture papier vinyle sablé		
Pose papier vinyle sablé		
Fourniture papier film bande à bande		
Pose film à bande à bande		
Peinture légère		
TOTAL HT		
TVA 19%		
TOTAL TTC		

NB : D'autres prestations, non mentionnées dans le tableau ci-dessus, pourront également être envisagées

IV. Modalités de réalisation et Qualité de service

1) Engagements de service

Pour garantir la réactivité, les délais d'intervention suivants sont attendus :

Type d'intervention	Délai de prise en compte	Délai d'intervention sur site
Urgence critique (Fuite majeure, coupure totale courant)	Immédiat	Sous [2 heures]
Intervention standard (Dysfonctionnement partiel)	4 heures	Sous [24 heures]
Travaux programmés (Amélioration, finitions)	48 heures	Selon planning convenu

Procédure d'intervention

Les demandes d'intervention seront transmises par l'agence **par e-mail et téléphone** au prestataire.

Toute intervention devra être validée par le **responsable des moyens généraux de l'agence**, sauf en cas d'urgence nécessitant une intervention immédiate.

2) Ressources et Moyens

- **Personnel** : Le prestataire est responsable de la qualification de son personnel. Les intervenants devront porter une tenue identifiable et respecter les horaires de bureau.
- **Outillage** : Le prestataire fournit l'ensemble des outils, consommables et équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires.
- **Transparence financière** : Interdiction stricte de solliciter ou d'accepter des gratifications

Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) :

Le prestataire devra respecter les règles d'**hygiène, de sécurité et d'environnement** en vigueur.

Il devra notamment :

- Assurer la sécurité du personnel et des occupants du bâtiment
- Utiliser les équipements de protection individuelle appropriés
- Assurer l'évacuation des déchets générés par les travaux.

3) Assurances et Responsabilités

- Le prestataire doit fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et d'exploitation couvrant les dommages matériels et immatériels, ainsi que le vol par préposé.
- Une "connaissance insuffisante des lieux" ne pourra être citée pour justifier une révision de prix après signature.

V. Clauses Administratives

- **Confidentialité** : Une discrétion absolue est exigée concernant les activités de l'agence. Une clause de non-divulgence fait partie intégrante du contrat.
- **Sécurité** : Respect des consignes de sécurité incendie et d'accès au site.
- **Résiliation** : Tout manquement aux obligations de sécurité ou de confidentialité entraînera une résiliation immédiate aux torts du prestataire.

Lieu, Durée et Modalités d'exécution

- 1) Lieu : Bureau Expertise France Tunisie – 20 Rue Ibn Nafis. Kheiredine. Tunis
- 2) Durée de la mission : A définir
- 3) Date de démarrage : A définir

Une visite obligatoire sur site est prévue pour permettre aux candidats, l'évaluation du besoin.

Date de visite sur site : du 23 mars au 06 avril 2026

Pour toute visite merci de contacter Madame Salma sur : +216 56 834 462 ou par mail sur cette adresse : achat.tunisie@expertisefrance.fr

IV. Soumission des offres :

L'offre devra être envoyée à l'adresse suivante achat.tunisie@expertisefrance.fr avec les documents suivants **avant le 14 avril 2026** :

- Une offre financière. (Selon le tableau fournit)
- Une offre technique

-Dossier administratif comprenant :

- RNE
- Patente